

Déclaration de succession de

Monsieur KUCZEROWSKI Casimir, époux de Madame LEJEUNE Elise

Né(e) à Farciennes, le 21 janvier 1932

Domicilié(e) à Moignelée, rue de Fleurus, 107/B

Décédé(e) à Sambreville, le 19 décembre 2012

LES SOUSSIGNÉS :

1) Madame LEJEUNE Elise-Georgette-Liliane-Florentine-Marie, née à Farciennes le 29 avril 1939, domiciliée à Moignelée, rue de Fleurus, 107/B.

VEUVE DU DEFUNT, ici représentée par son administrateur provisoire, Monsieur KUCZEROWSKI Bernard.

2) Monsieur KUCZEROWSKI Bernard-Edouard-Denis-Ghislain, né à Lambusart le 21 avril 1959, divorcé, domicilié à Moignelée, rue de Fleurus, 107/B.

FILS DU DEFUNT

3) Madame KUCZEROWSKI Bernadette Marie-Thérèse Ghislaine, née à Lambusart le 6 juin 1965, épouse de Monsieur DELBROUCK Philippe-Fernand-Ghislain, né le 9 juillet 1962, domiciliée à Moignelée, rue de la Cloisière, 5.

FILLE DU DEFUNT

Faisant élection de domicile en la demeure de la première déclarante, avec prière à Monsieur l'Inspecteur Principal de bien vouloir adresser à l'étude de Maîtres Patrick HUGARD et Jean-Marc FOUBERT, Notaires associés à Sambreville (Tamines), rue Cadastre, 45, toute correspondance relative à cette succession.

DÉCLARENT :

-Que leur époux et père respectif, Monsieur KUCZEROWSKI Casimir est décédé à Sambreville le 19 décembre 2012.

-Que le défunt avait contracté mariage avec Madame LEJEUNE Elise, prénommée, à Lambusart en date du 30 novembre 1957, sous le régime légal à défaut de contrat de mariage.

-Qu'à ce jour il n'a pas été trouvé de testament ou autres dispositions de dernière volonté du défunt, à l'exception d'un acte de donation entre époux reçu par le notaire Jean-Luc LEDOUX à Tamines le 27 octobre 1975, devenu sans objet depuis la loi du 14 mai 1981.

N°.....

Date du Dépôt :

.....

Expiration du délai :

a) de rectification :

.....

b) de paiement :

.....

Tables des décès :

Vol....., fol....., n°.....

Sommier n° 28/..... art.....

Sommier n° 30/..... art.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annotations aux documents

du bureau

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

-Qu'en conséquence, et conformément à la loi, sa succession est recueillie pour l'usufruit par son épouse survivante et pour la nue propriété par ses deux enfants, tous prénommés.

-Que par ce décès, il ne s'est opéré aucune dévolution de fidéicommiss, ni réversion en usufruit.

-Les soussignés déclarent que le domicile fiscal du défunt était établi à l'adresse précitée et qu'aucun autre domicile fiscal n'a été établi dans une autre région de Belgique dans les cinq dernières années.

-Que la communauté ayant existé entre les époux KUCZEROWSKI comprend :

ACTIF DE COMMUNAUTE :

1. Immeubles

- Une maison sise à Moignelée, rue de Fleurus, 107B, cadastrée section A numéro 553 A2, pour une contenance de 10 ares 76 centiares, (grevée d'un commodat au profit de Monsieur KUCZEROWSKI Bernard) estimée 170.000,00 EUR

- Un terrain sis à Moignelée, rue de Fleurus, cadastré section A numéro 554 F pour une contenance de 6 ares 95 centiares, estimé 60.000,00 EUR

2. Meubles meublants, vaisselle, batterie de cuisine et autres objets de même nature garnissant le dernier domicile du défunt assurés auprès de la compagnie AG, police n° 03/49.050.557/00, pour un montant manifestement exagéré de 65.058,72 euros, estimés 3.000,00 EUR

3. Avoirs financiers :

Auprès de la banque FINTRO/

-Un compte numéro 143-8569010-34 avec un import en capital et intérêts au décès de 50.512,04 EUR

-Un compte numéro 142-0651868-53 créateur de 328,76 EUR

Auprès de la banque Deutsche Bank

-Un compte numéro 611-3207841-24 créateur de 162,94 EUR

4. Numéraire au décès : estimé..... 50,00 EUR

TOTAL DE L'ACTIF DE COMMUNAUTÉ :..... 284.053,74 EUR

PASSIF DE COMMUNAUTÉ :

1. Impôts généralement quelconques à enrôler Mémoire

TOTAL DU PASSIF DE COMMUNAUTÉ : Mémoire

BALANCE DE COMMUNAUTÉ :

ACTIF BRUT..... 284.053,74 EUR

PASSIF.....

ACTIF NET DE COMMUNAUTÉ 284.053,74 EUR

- Que la succession de Monsieur KUCZEROWSKI Casimir
comprend :

ACTIF DE SUCCESSION :

La moitié de l'actif net de communauté, soit..... 142.026,87 EUR

La totalité des effets personnels du défunt... 50,00 EUR

Un tiers indivis des immeubles suivants :

**COMMUNE DE SOMBREFFE-4ème division-
LIGNY**

I. a. Une maison d'habitation avec terrain,
l'ensemble sis rue Ernest Servais, 13, cadastré
section A n° 14G11 d'une contenance de 13
ares 5 centiares ;

I. b. Un garage avec terrain, l'ensemble
cadastré section A n° 14P10, 14D12 et 75Y
d'une contenance de 9 ares 88 centiares.

LE TOUT estimé 65.000 euros, soit pour un
tiers :

21.666,66 EUR

II. a. Une maison d'habitation avec terrain,
l'ensemble sis rue Ernest Servais, 15, cadastré
section A n° 14 C 12 pour une contenance de
2 ares 20 centiares ;

II. b. Un jardin cadastré section A n° 14 y 10

d'une contenance de 7 ares 83 centiares.
LE TOUT estimé 46.000 euros, soit pour un
tiers : 15.333,33 EUR

TOTAL DE L'ACTIF DE SUCCESSION :..... 179.076,86 EUR

PASSIF DE SUCCESSION :

1. Facture Pompes Funèbres 2.714,61 EUR

2. Frais de réception 116,06 EUR

TOTAL DU PASSIF DE SUCCESSION :..... 2.830,67 EUR

BALANCE DE SUCCESSION :

ACTIF BRUT 179.076,86 EUR

PASSIF..... 2.830,67 EUR

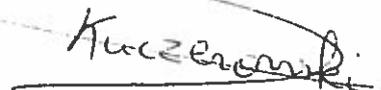
ACTIF NET DE SUCCESSION 176.246,19 EUR

Les déclarants prient Monsieur l'Inspecteur Principal de leur octroyer le bénéfice du tarif préférentiel prévu à l'article 60 ter du Code des Droits de Succession pour ce qui concerne l'immeuble déclaré ci-dessus sis à Moignelée, rue de Fleurus, 107B, étant le dernier domicile du défunt depuis au moins cinq ans.

La déclarante sous 3 prie Monsieur l'Inspecteur Principal de lui octroyer la réduction prévue à l'article 56 du Code des Droits de Succession, car elle a trois enfants âgés de moins de 21 ans au décès soit :

- Sylvain DELBROUCK, né à Auvelais le 11 juillet 1994
- Mathilde DELBROUCK, née à Auvelais le 5 décembre 1999
- Florent DELBROUCK, né à Auvelais le 7 juillet 2006

Fait à Sain-brun-lez, le 15 05 2013



Ne pas écrire dans cet espace